



Commune de La Brillaz

Covid_19 Informations

Lentigny, le 23 juin 2020

Suite aux nouvelles mesures d'assouplissement communiquées par le Conseil fédéral en date du 19 juin, le Conseil communal a pris les décisions suivantes:

REOUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LOVENS

Les portes de la déchetterie de Lovens **seront à nouveau ouvertes à partir du mercredi 1^{er} juillet 2020** aux horaires habituels. Ceci dans le respect des règles en vigueur :

- Le nombre de véhicules parqués simultanément sur la place devant la déchetterie est limité à trois. En cas de nécessité. L'attente se fait en bordure de route en veillant à ne pas entraver la circulation.
- Le nombre de personnes présentes dans l'enceinte de la déchetterie (hors surveillant) est également limité à trois.
- Le surveillant n'est pas autorisé à apporter son aide pour le déchargement des véhicules.

Le conseil communal vous prie instamment de bien vouloir respecter les instructions données par le personnel de la déchetterie.

DECHETTERIE DE LENTIGNY – NOMBRE DE VEHICULES DANS L'ENCEINTE

Depuis début juin, avec la réouverture des bennes pour encombrants, le nombre de véhicules présents dans l'enceinte de la déchetterie a été relevé à six. Cette limite reste en vigueur jusqu'à nouvel avis.

PROCHAINE ASSEMBLEE COMMUNALE LE 5 OCTOBRE 2020

L'Assemblée communale agendée à l'origine au 4 mai 2020 a dû être repoussée en raison des normes OFSP du moment. Lors de sa séance du 15 juin dernier, le conseil communal a fixé la date de cette Assemblée au lundi 5 octobre 2020 à 20h00.

N'oubliez pas d'inscrire cette date dans vos agendas.

Le lieu sera défini ultérieurement selon l'évolution sanitaire en lien avec le Covid-19.

PAS DE FESTIVITES DU 1^{er} AOÛT

Si les mesures d'assouplissement autorisent les manifestations jusqu'à 1'000 personnes, celles-ci exigent de sectoriser les participants par groupe de 300 personnes. Une mesure difficilement compatible avec l'organisation d'une manifestation en milieu ouvert sans prévoir la mise en place d'une limite d'enceinte. D'autre part, une sectorisation du nombre de participants ne permet pas de déambuler d'une activité à l'autre.

Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance ordinaire du 22 juin, d'annuler avec regrets les festivités du 1^{er} août 2020.

MESURES D'HYGIENE TOUJOURS D'ACTUALITE

Si la situation s'améliore de semaine en semaine, le virus Covid-19 est toujours présent. Il est donc primordial de continuer à respecter les normes d'hygiène en vigueur. C'est ainsi qu'un retour total à la normalité peut être envisagé.